



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le lundi 20 septembre 2021 à dix-neuf heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

**Étaient présents :** Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Roxane MENGOLI ; Jean-Christophe MARTIN ; Francis MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI.

Le compte rendu du 26 juillet 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### FINANCES

#### 1 – PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE BUDGET VALMOBUS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que les recettes de la Régie de Transport Public Valmobus, chargée de la gestion et de l'exploitation de lignes gratuites entre les différents pôles touristiques, proviennent d'une dotation annuelle de la commune. Afin de pallier aux problèmes de trésorerie de fin d'année, le conseil décide d'attribuer une participation complémentaire d'un montant de 50 000 €.

#### 2 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement – BP 2021, qui s'équilibrent à 0€ :

Investissement	Dépenses	Recettes
Cpte 1311 – Subventions Etat		70 000.00
Cpte 1325 – Subventions EPCI		-161 360.00
Cpte 261 – Titres de participation	-15 000.00	
Cpte 2031 – Frais études	-9 000.00	
Cpte 2112 – Terrains de voirie	5 000.00	
Cpte 21571 – Matériel roulant	-3 500.00	
Cpte 21578 – Matériel et outillage voirie	24 000.00	
Cpte 2188 – Autres immo corporelles	-10 000.00	
Cpte 2313 – Bâtiments	191 140.00	
Cpte 2315 op 114 – Forêts	4 000.00	
Cpte 2315 op 110 – Voiries diverses	-95 000.00	
Cpte 2315 op 137 – Aménagement lac Pierrafort	4 000.00	
Cpte 2315 op 136 – Busage du Morel	-96 000.00	
Cpte 2315 – Op 128 – Dépôts de terre	-5 000.00	
Cpte 2315 – Op 111 – Enrobés	-86 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>-91 360.00</b>	<b>-91 360.00</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Cpte 022 – Dépenses imprévues	-50 000.00	
Cpte 657364 – SPIC	50 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



### 3 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE VALMOBUS

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses de fonctionnement du budget annexe Valmobus – BP 2021, qui s'équilibrent à 0€ :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Cpte 74 – Subventions d'exploitation		50 000.00
Cpte 611 – Sous-traitance générale	40 000.00	-161 360.00
Cpte 6155 – Entretien	6 000.00	
Cpte 6156 – Maintenance	2 000.00	
Cpte 613– Locations	2 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>

### 4 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur Le Maire présente l'état des produits irrécouvrables dressé par Madame la Trésorière qui sollicite :

- l'admission en non-valeur de divers produits pour un montant de 4 719.18 €.
- l'admission en non-valeur, suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actifs, de produits pour un montant de 1 119.65 €. Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'admettre en non-valeur sur le budget de l'exercice 2021 au compte 6541, les sommes figurant sur l'état joint
- d'admettre en créances éteintes sur le budget de l'exercice 2021 au compte 6542, les sommes figurant sur l'état joint.

### 5 – TARIFS MISE EN DEPOT DE TERRES DE TERRASSEMENTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de divers travaux de terrassements, la commune peut être amenée à mettre à disposition des entreprises un emplacement pour le dépôt de terre et de matière inerte sur la commune et qu'il convient de fixer un tarif au m<sup>3</sup> pour le traitement de ces déblais mis en dépôt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 6.00 € /m<sup>3</sup> de terre ou matière inerte  
La facturation se fera sur relevé du cubage et émission d'un titre de recettes.

### 6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal DECIDE l'attribution des subventions suivantes :

- APE - au titre de l'aide au financement de l'achat de matériel scolaire et mise en place passeport activité  
300.00 €
- Club des Sports de Valmorel - au titre de l'aide au financement de l'EDF Trail  
1 000.00 €

### PERSONNEL

#### 7 – CREATION EMPLOIS SAISONNIERS

Afin d'anticiper au mieux la saison d'hiver et trouver le personnel adéquat, le conseil décide la création :  
du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022

- de 5 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques – IB 354 / IM 332
- de 5 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques – IB 401 / IM 363
- de 2 emplois d'ASVP – Service Police Municipale - IB 356 / IM 334

#### 8 – CREATION EMPLOI ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITE

Pour faire face à la vacance d'un poste aux services techniques, le conseil municipal décide de créer 1 emploi contractuel d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 novembre 2021.

- 1 emplois d'Adjoint technique – ouvrier polyvalent aux services techniques – IB 354 / IM 332



## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### 9 - MOTION DE SOUTIEN FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Ce Contrat d'Objectifs et Performance mentionne entre autre les deux points suivants:

« Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an»

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, et les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens

Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires ;

L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;

Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique ;

Une forte augmentation des conflits d'usage, liée aux changements sociétaux et au déconfinement, nécessitant des moyens de surveillance sur le terrain ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

Demande le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ; la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ; DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises, un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;

### Le conseil municipal entend:

**Jean-Michel VORGER** : informe le conseil que dans le cadre de l'aménagement de la zone OAP des Lanchettes la commune travaille sur un projet d'auberge de jeunesse

**Jean-Christophe GROGNIET** : informe qu'une réunion bilan « sentiers et chemins de montagne » concernant la signalétique et l'entretien des sentiers a eu lieu. Des points d'amélioration ont été retenus pour l'été 2022. Il rappelle également qu'une application « SURICATE » a été mise en place par la CCVA. Suricate c'est une application qui permet de signaler les problèmes rencontrés lors de loisirs et activités sportives de nature.

**Erika PIANI** : fait état du bilan de la saison d'été pour la SPL Valmorel Gestion (année référence 2019):

- Fréquentation piscine : 11 138 passages
- Fréquentation cinéma : 3 789 entrées
- Soit une perte financière de 15%

L'activité transport a été marquée cet été par la mise en place par la CCVA d'un service de transport régulier entre la Léchère et Valmorel avec 4 allers-retours quotidiens.

**Daniel FOURNIER** : fait part de son souhait que les travaux d'amélioration de l'accès depuis la RD au Chemin du Replat au Fey-dessous soient effectués en 2022.

La séance est levée à 21h30.